



Destinataires :
clubs, clubs-écoles, écoles (OBL), ODVL

Copie : CDVL, ligues

Nice, le 13 mars 2020

N/Réf. : AG20002-AGFFVL_29mars2020.docx

Objet : Assemblée générale FFVL 2020

Cher(e)s ami(e)s,

Les informations quotidiennes confortent le choix de prudence fait par notre Comité Directeur de ne pas tenir une AG présentielle le 29 mars, du fait de 'force majeure' (la pandémie COVID-19) et de repousser toutes les réunions qui étaient prévues à l'occasion de l'AG. Nous constatons en effet qu'en ce moment, du jour au lendemain, les Préfets peuvent prendre des mesures rendant impossibles des réunions afin de freiner l'extension de l'épidémie.

Même si tout était prêt logistiquement et réglementairement, nous avons suffisamment anticipé pour pouvoir réunir vos avis sur tous les votes qui doivent intervenir pendant le 1^{er} trimestre. Ces votes, statutaires dans toute association loi 1901, conditionnent notamment le versement des subventions ministérielles et donc la possibilité de mener de nombreuses actions puisque nous recevons aujourd'hui 600 000 € de subvention de la part de l'État (nationalement ou à travers toutes nos structures : conventions d'objectifs et ANS).

Bien sûr nous aurions tous préféré nous retrouver pour une AG présentielle dans les formes habituelles car nos AG permettent des débats, des échanges et une convivialité qui sont nécessaires à la démocratie vivante à laquelle nous sommes tous attachés.

Nous reportons ces discussions à l'AG électorale d'ores et déjà prévue pour décembre (les 12 et 13 décembre 2020 au Campus Véolia à Jonage, près de Lyon) et d'ici là, soyez assurés que nous nous efforçons de vous donner tous les éléments de réflexion et que nous restons à votre écoute.

Nous allons ouvrir une adresse spéciale, echanges-ag@ffvl.fr, pour que vous puissiez poser des questions et vous exprimer. Vous pourrez y participer les 24, 25 et 26 mars. Vous trouverez des réponses du 24 au 27 mars. Comme pendant une Ag, nous vous demanderons de vous identifier et de donner le nom de votre structure. Nous publierons les échanges sur la page du site dédiée à l'AG, [ici](#).

Concrètement comment va se dérouler cette « AG électronique » inédite ?

Vous trouvez sur notre site internet : <https://federation.ffvl.fr/AGFFVL2020>

- L'ordre du jour adopté par le CD du 23 février 2020 : pas de changement pour tous les points soumis à un vote.
- Tous les textes sur lesquels vous aurez à vous prononcer : rapports d'activité, financier, budget prévisionnel...
- Les textes les plus longs seront présents sous deux formes : la forme exhaustive (texte) et les diaporamas que nous projetons d'habitude pendant l'AG rappelant les points les plus importants.
- Nous allons nous attacher aussi, pour certains de ces diaporamas, à les animer par un accompagnement vocal pour rendre la présentation plus vivante.
- Les échanges faits sur l'adresse : echanges-ag@ffvl.fr
- Les modalités de votes électroniques,
Vous aurez ainsi tous les éléments pour voter.

Les votes seront organisés par une entreprise indépendante spécialisée dans les votes à distance. Nous avons lancé un appel d'offres et nous retenons la mieux disant. Bien entendu, notre commission de surveillance des opérations électorales va participer à la formalisation de cette procédure.

Nous vous donnerons d'ici le 29 mars toutes les indications pratiques pour ces votes.

D'ores et déjà, nous pouvons vous préciser certains points.

Le caractère secret des votes sera bien sûr garanti. Chaque structure pourra émettre un vote et un seul (pas de pouvoir ou de procuration puisque pas de déplacement).

Outre les informations données par voie électronique aux membres du bureau de votre structure tels qu'ils figurent sur la fiche renseignée sur notre intranet, un code confidentiel, et un seul, pour pouvoir voter sera envoyé par voie postale à l'adresse postale du président de chaque club et au DTE de chaque école. Il est donc important dans un premier temps, **et ce avant le 19 mars**, de vérifier la fiche du club ou école dans l'intranet (adresse postale du président, et adresses de messagerie des membres du bureau) de modifier cette fiche si nécessaire en fonction de votre dernière AG (clubs@ffvl.fr si vous rencontrez des difficultés). En effet, le code confidentiel sera adressé par courriel le 19 mars et par la poste le 20.

Nous vous rappelons que pour qu'une structure puisse voter, il faut que le président ou le DTE soit à jour de sa cotisation (souscription de la licence 2020 avant le 26 mars pour que le dispositif du vote électronique puisse être mis en place).

Le scrutin se déroulera du samedi 28 mars à 6 heures au dimanche 29 mars à 22 heures (notamment pour permettre aux structures des DOM/TOM de pouvoir participer sans problème).

Les modalités de publication des résultats de ces votes seront définies avec le prestataire et notre commission de surveillance des opérations électorales et vous seront précisées prochainement.

Surveillez vos messageries, y compris la rubrique « indésirables ».

Merci de votre compréhension et de votre participation.

Véronique Gensac,
Présidente de la FFVL